

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2019**  
**20H30**

**Présents** : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Didier LEGER, Bernard LAGARDE, Fernand CUMINETTI, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Jean-Luc ROUAN, Isabelle RIUDAVETZ, Mathieu GALY, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES.

**Absents** : Clotilde SARRAILLER, Colette COCA, Sophie ESTEULLE, Rémy PISTRE.

**Procurations** : Sophie ESTEULLE à Isabelle RIUDAVETZ  
Colette COCA à Jean-Luc PIALAT

**Votants** : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h40.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 7) Autorisation de vendre la parcelle cadastrée section D numéro 1323
- 8) Autorisation de verser la prime pour les élections européennes à Madame Denise Valle

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Transfert de la propriété de quatre parcelles du CCAS à la commune
- 2) Création de trois postes :
  - a) Création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe,
  - b) Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - c) Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 3) Autorisation donnée à Mme le Maire de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- 4) Participation de la commune à la journée : « Nettoyons la planète » le 21 septembre prochain
- 5) Détermination du prix des tickets de cantine
- 6) Autorisation de demander à un géomètre de cadastrer différentes routes « communales »
- 7) Autorisation de vendre la parcelle cadastrée section D numéro 1323
- 8) Autorisation de verser la prime pour les élections européennes à Madame Denise Valle

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Journée d'information et de formation organisée par le PNR le 10/09/2019 à Auzat : Inventaire du patrimoine en pierre sèche
- 2) Zone de Pratlong / Gens du voyage
- 3) Plan Global de Déplacement de la vallée de l'Ariège décidé par le SCOT
- 4) Lettre du SMDEA : Investissements du SMDEA
- 5) Délocalisation des Forges de Niaux
- 6) Chemin de Carlong
- 7) Projet ONF parc photovoltaïque
- 8) Adressage

- 9) Tracteur
- 10) Chiens en liberté Place des Tilleuls
- 11) Maison de la chasse

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

## **1) TRANSFERT DE LA PROPRIETE DE QUATRE PARCELLES DU CCAS A LA COMMUNE :**

Madame le Maire rappelle que le jeudi 22 août 2019 à 10h, elle a réuni les membres du CCAS pour étudier le cas de quatre parcelles lui appartenant mais depuis longtemps nettoyées, entretenues par les ouvriers de la commune, ces travaux payés sur le budget de la commune.

Au terme de cette réunion, les membres du CCAS ont accepté le principe du transfert de la propriété des quatre parcelles cadastrées à la commune :

- A 2190
- A 2189
- A 3456
- D 1307

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le transfert de propriété.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **2) CREATION DE TROIS POSTES :**

### **a) CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du C.T.P.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal du 2 septembre 2019.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

#### **FONCTIONNAIRES**

La création d'un emploi d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.10.2019.

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : C

Grade : Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> Classe :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre fonctionnement, article 6411.

VOTE :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

- Entérine la proposition qui lui est présentée

- Mandate Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces découlant de cette décision.

**b) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE  
1<sup>ÈRE</sup> CLASSE :**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du C.T.P.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal du 2 septembre 2019.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour permettre l'avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée

**FONCTIONNAIRES**

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.10.2019.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre fonctionnement, article 6411.

VOTE :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

- Entérine la proposition qui lui est présentée
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces découlant de cette décision.

**c) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du C.T.P.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal du 2 septembre 2019.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe pour permettre l'avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée

**FONCTIONNAIRES**

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.10.2019.

Filière : Technique

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre fonctionnement, article 6411.

VOTE :

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 2**

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

- Entérine la proposition qui lui est présentée
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces découlant de cette décision.

### **3) AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE :**

Madame le Maire rappelle que Axa Assurances, chargé de la protection juridique de la commune, a été informé de deux assignations de la commune devant le Tribunal Administratif et a proposé à la commune d'être assistée et représentée par Maître Marine Chatry-Lafforgue.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour :

- l'autoriser a ester en justice au nom de la commune,
- donner son accord pour que Maître Marine Chatry-Lafforgue prenne en charge les intérêts de la commune.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **4) PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA JOURNÉE : « NETTOYONS LA PLANÈTE » LE 21 SEPTEMBRE PROCHAIN :**

Madame le Maire indique qu'elle a étudié avec le Président de l'Association « Patrimoine millénaire, village-rue et ses écarts », le projet de participer à la journée « World Clean day up » le 21 septembre 2019.

Il a été convenu d'organiser le nettoyage de la départementale 618 depuis le pont de Pierre jusqu'au Col de Port par quatre équipes ou plus de bénévoles « motorisées ».

Madame le Maire a envoyé au Conseil Départemental la demande d'arrêté temporaire de circulation pour routes bidirectionnelles. Elle a informé Madame la Préfète de cette participation. Elle a informé les présidents des différentes associations sauratoises et fait appel à tous leurs bénévoles pour qu'ils soient présents.

Monsieur Jean-Luc Rouan a inscrit la commune au programme du Smectom pour cette journée.

### **5) DETERMINATION DU PRIX DES TICKETS DE CANTINE :**

Madame le Maire rappelle que la fréquentation de la cantine est importante : 85% des enfants en moyenne profitent de ce service.

Le fournisseur de repas, Ariège Restauration, n'a pas augmenté ses prix cette année.

Aussi, Madame le Maire propose de reconduire les prix fixés précédemment, à savoir :

- 3,60 € pour le premier enfant,
- 3,40 € pour le deuxième enfant,
- 3,20 € à partir du troisième enfant,
- 4,80 € pour les adultes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **6) AUTORISATION DE DEMANDER À UN GÉOMÈTRE DE CADASTRER DIFFÉRENTES ROUTES « COMMUNALES » :**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire que les différentes routes deviennent propriétés de la commune par un acte écrit, ce qui suppose au préalable qu'elles soient cadastrées.

Elle propose au conseil municipal de l'autoriser à demander à des géomètres :

- de commencer à cadastrer un certain nombre de routes (route des Tausses, route d'Eychervidal à Pratvieils, route de Peyralade, chemin de Balarenc),
- de définir la limite séparant deux propriétés au Bénans,
- de terminer le nouveau parcellaire à Lagardelle,
- de vérifier l'accès de la parcelle cadastrée section A numéro 501 à la départementale 618.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**7) AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D NUMERO 1323 :**

Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre le tout petit terrain cadastré section D numéro 1323 au prix de un euro symbolique aux deux propriétaires de la parcelle cadastrée section D numéro 1324 afin que ceux-ci puissent accéder en voiture à leur terrain situé au-dessus ; la parcelle cadastrée section D numéro 1323 rend trop étroit cet accès et elle n'est pas utile à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**8) AUTORISATION DE VERSER LA PRIME POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES À MADAME DENISE VALLE :**

Madame le Maire propose de reverser les dotations versées par l'Etat au titre des frais d'assemblée électorale à Madame Denise Vallé qui a assuré l'organisation administrative des élections européennes en 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote :

**POUR : 13**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1) Journée d'information et de formation organisée par le PNR le 10/09/2019 à Auzat : Inventaire du patrimoine en pierre sèche :**

Le PNR organise une journée, ouverte au grand public, d'information et de formation sur la filiale pierre sèche :

le mardi 10 septembre 2019 à 9h30  
à la Maison du Patrimoine à Auzat.

Le courrier du PNR est mis en ligne sur le site de la commune.

**2) Zone de Pratlong / Gens du voyage :**

Le 4 août dernier, le Pays de Tarascon a subi une occupation illégale du domaine public par un campement de 400 caravanes.

Ces personnes devaient se rendre sur l'aire de grand passage de Pamiers où l'emplacement leur avait été réservé et ont subitement décidé de s'installer sur la ZAE intercommunale de Prat Long, espace inadapté et inaménagé (pas de sanitaire, pas de containers à ordures, ...).

Monsieur Philippe Pujol, Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, a sollicité auprès de Madame la Préfète l'organisation d'une réunion regroupant aussi Monsieur le Procureur de la République, la Gendarmerie Nationale, les Présidents des EPCI de l'Ariège et le Président du Syndicat des aires de grands passages afin d'améliorer leur collaboration pour mieux appréhender ce type de situation et aboutir au total respect de la loi.

### **3) Plan Global de Déplacement de la vallée de l'Ariège décidé par le SCOT :**

Le 11 juillet 2019, le conseil syndical du SCOT de la vallée de l'Ariège a arrêté le projet de Plan Global de Déplacements valant Plan de Mobilité Rurale de la vallée de l'Ariège. Ce projet doit être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées.

### **4) Lettre du SMDEA : Investissements du SMDEA :**

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de Madame la Préfète au SMDEA suite aux très grandes difficultés qu'un jeune agriculteur rencontre pour construire une fromagerie dans le hameau de Pratsviels, lettre qui se termine ainsi :

« Etant donné que le réseau de distribution d'eau actuel de Pratsviels est sous la responsabilité du SMDEA depuis l'adhésion de la commune de Saurat, en 2005, j'ai l'honneur de vous demander de m'indiquer les mesures que vous comptez prendre pour desservir ce projet en eau conforme aux normes de potabilité afin que Monsieur Borre puisse mener à bien son projet de création d'une fromagerie ».

### **5) Délocalisation des Forges de Niaux :**

Madame le Maire donne à lire la réponse de Monsieur Nayrou, Président du Conseil Départemental, à Monsieur Philippe Pujol, Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, dans laquelle ce dernier exprimait son inquiétude à propos du projet de délocalisation de l'entreprise des Forges de Niaux.

### **6) Chemin de Carlong :**

Madame le Maire rappelle qu'à la fin de la réunion de travail précédent le conseil municipal de juillet dernier, l'entretien du chemin de Carli à Carlong avait été évoqué. Madame le Maire, ayant entendu qu'il s'agissait de niveler ce chemin, n'a pas pensé nécessaire d'informer les riverains.

Les travaux réalisés ont été beaucoup plus importants.

Madame le Maire rencontrera les représentants des riverains accompagnés d'un représentant de l'association « Les Ecartés de Saurat » pour étudier des solutions aux problèmes générés par ces travaux.

### **7) Projet ONF : Parc photovoltaïque :**

Madame le Maire indique que par un courriel du 26/07/2019, elle a été informée sur le lancement par l'ONF d'une étude de faisabilité auprès de professionnels portant sur l'implantation photovoltaïque en forêt domaniale de Saurat en contrebas du Bout de Touron.

Depuis, elle a rencontré des professionnels intéressés par ce projet et leur a demandé de se rapprocher du PNR, des associations pastorales de Saurat et de Bédeilhac, et de l'association des chasseurs.

L'ensemble des conseillers municipaux regrette que l'ONF n'ait pas informé ces différents partenaires et « utilisateurs » du lieu.

Les conseillers municipaux surveilleront de très près l'évolution de ce dossier.

### **8) Adressage :**

Lors d'une réunion d'information organisée par l'Association des Maires de l'Ariège et la Poste, nous avons été informés de la nécessité (et bientôt obligation) de procéder à un adressage, c'est-à-dire d'identifier clairement toutes les rues du village, et de numéroter toutes les maisons pour permettre ainsi à tous les services de secours, de courrier, d'atteindre la maison visée.

**9) Tracteur :**

Monsieur Bernard Lagarde rappelle que le tracteur utilisé pour le fauchage et pour le déneigement est très ancien, très usé.

Il craint qu'une panne lors d'un gros épisode de neige bloque les habitants des écarts et demande qu'on étudie son remplacement.

Monsieur Jean-Luc Pialat ajoute qu'on peut aussi étudier une location en cas de panne.

**10) Chiens en liberté Place des Tilleuls :**

Monsieur Bernard Lagarde s'inquiète des nombreux chiens non tenus en laisse par les parents venus chercher leurs enfants à la sortie de l'école, craignant un accident.

Pour que les retrouvailles de l'enfant avec ses parents et son chien se passent sans encombre, il est recommandé que les chiens soient tenus en laisse.

**11) Maison de la chasse :**

Dans le cadre des travaux d'accessibilité nécessaires à réaliser dans la Maison de la chasse, deux devis ont été reçus par la mairie qui financera les fournitures nécessaires, les travaux étant réalisés par les chasseurs aidés parfois par les employés communaux.

C'est le devis le moins élevé qui est choisi (inférieur à 6 000 € contre plus de 11 000 €).

La séance du conseil municipal est close à 22h23.

Le secrétaire de séance

BASSERAS Anne-Marie	GALY Mathieu	ANDRIEUX Jean-Marc
PAGES Gérard	CUMINETTI Fernand	ESTEULLE Sophie (absente) (procuration)
LAGARDE Bernard	LEGER Didier	PISTRE Rémy (absent)
ROUAN Jean-Luc	ROUZOUL Jean-Bernard	PIALAT Jean-Luc
SARRAILLER Clotilde (absente)	COCA Colette (absente) (procuration)	RIUDAVETZ Isabelle